

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL  
MUNICIPAL DE GARNERANS N°06  
Séance du 18 mars 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le dix-huit mars à 20 heures 30, le Conseil municipal de la commune de Garnerans, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en web conférence et à la salle de conseil à Garnerans, sous la présidence de Monsieur Dominique VIOT, Maire.

**Présents :**

En salle de conseil : Elise AUCLAIR-BURDEAU, Stéphane CANTE, Gaëlle LABALME, Emile LIEBAUD, Karine MOMMESSIN, Franck RAMPON, Roger RIBOLLET, Gilles Vatoux, Dominique VIOT.

**Absents excusés :**

M. Pierre BAILLY-BECHET donne pouvoir à M. Emile LIEBAUD,  
Mme Marianne MORSLI donne pouvoir à Elise AUCLAIR,  
Sophie GUINET donne pouvoir à Karine MOMMESSIN,  
Evelyne MONFRAY  
Karine POTHIER,  
Aurélien BERRY

**Absents:**

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents et représentés : 12

Date de la convocation : 11 mars 2022

Date d'affichage : 11 mars 2022

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Dominique VIOT a été nommé secrétaire de séance.

**N °06 : Dépôt de demande de subvention à la Région pour le changement des menuiseries extérieures sur les bâtiments de la mairie, de l'école et de la salle des fêtes**

L'objectif principal de ce projet est donc d'effectuer des travaux de remplacement des menuiseries extérieures existantes et de faire des économies d'énergie sur les bâtiments de la mairie, de l'école et de la salle des fêtes.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

**PLAN DE FINANCEMENT**

Sources	Libellé	Montant H.T	Taux
Fonds propres		38 000,00 €	21,11%
Emprunts			
<b>Sous-total autofinancement</b>		<b>38 000,00 €</b>	<b>21,11%</b>
Union Européenne			
Etat	DETR ou DSIL	54 000,00 €	30,00%
Etat – autre (à préciser)			
Conseil régional		54 000,00 €	30,00%
Conseil Départemental		34 000,00 €	18,89%
Fonds de concours CC ou CA			
Autres (à préciser)			
<b>Sous-total subventions publique</b>		<b>142 000,00 €</b>	<b>78,89%</b>
<b>Total H.T</b>		<b>180 000,00 €</b>	<b>100,00%</b>

Le conseil municipal après avoir délibéré à la majorité des membres présents et représentés (1 vote contre de Marianne MORSLI, 1 abstention de Roger Ribollet) :

- ADOPTE l'opération de changement des menuiseries extérieures et les modalités de financement,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel pour le remplacement des menuiseries extérieurs,
- AUTORISE le Maire à demander une subvention auprès d la Région,
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,
- AUTORISE le maire à signer tout document relatif à cette opération

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Certifié publié ou notifié selon les termes de la réglementation en vigueur

Le Maire,  
Dominique VIOT

